



Problème avec xxxxxxxxxxxx

Par **puce2807**, le **03/07/2013** à **19:30**

bonjour,rnrnje me suis fait poser en mars 2013 des panneaux photovoltaïques ainsi qu'un chauffeau thermodynamique et clim pompe à chaleur réversible par la société xxxxxx (locale) implantée dans la région.rnDepuis 2 mois, j'essaie d'avoir le SAV pour un petit souci de fuite lors de chaque essorage de machine concernant mon chauffeau et à ce jour, rien.rnD'autre part, les panneaux sont sensés fonctionner dès juillet et à ce jour, pas de nouvelles du commercial puisqu'il devait tout gérer.je me suis mise en relation avec ERDF qui m'a signalé attendre le consuel, je me suis mise aussi en relation avec le centre qui gère les consuels, il me faut attendre minimum 15 jours après réception de mon fax pour prétendre à un éventuel duplicata, selon si la société donne suite à leur recommandé ou non.rnbien qu'ils m'aient remis tous les doc de garanties assurances,etc..., je viens de constater via le site "société.com" que la dite société était en liquidation judiciaire depuis le 24 juin 2013 (et en procédure collective en cours).rnleur numéro de téléphone est encore opérationnel, mais sonne dans le vide, leur boîte vocale est saturée, le commercial ne répond pas alors que sa ligne portable est toujours active, sans parler des numéros SAV qui eux aussi sonnent mais dans le vide aussi.rnquels sont mes recours sachant que j'ai un emprunt pour le chauffeau mensualisé ainsi qu'un autre que je dois rembourser annuellement (autofinancé)lors de chaque versement de l'EDF.rnayant souscrit par le biais de mon assurance un contrat de protection juridique, j'envisage de les faire intervenir, seulement je me demande si les poursuivre en vaut la peine.... pour quel motif ? contre qui au juste ? rnPar avance, merci de vos réponses car je vous avoue être totalement anéantie et perdue.rncordialement

Par **pat76**, le **05/07/2013** à **17:40**

BonjourrrnrPrenez contact au plus vite avec le liquidateur judiciaire afin de lui expliquer votre

situation.

Par **puce2807**, le **05/07/2013** à **21:09**

bonsoir,rnrnje vous remercie de votre réponse. en effet j'ai le nom du liquidateur judiciaire ainsi que de l'administrateur judiciaire. je vais me mettre en relation avec eux dès lundi.rnmerci de votre aide. rncordialement

Par **santiagojp**, le **18/07/2013** à **16:49**

bonjour, pourriez vous me transmettre les coordonnées du liquidateur judiciaire svp, en vous remerciant par avance.

Par **puce2807**, le **18/07/2013** à **19:19**

bjr, je vs ai répondu sur FB en privé. tout y est mentionné. cdl

Par **pttsteph**, le **09/08/2013** à **17:50**

Bonjour,rnje suis également dans votre cas, j'ai pas mal de problèmes en cours qui n'ont pas été résolus et je ne sais plus vers qui me tourner. Pourriez-vous m' indiquer les coordonnées?rnMerci d' avance

Par **puce2807**, le **09/08/2013** à **22:13**

bonsoir,rnrnpour joindre le liquidateur judiciaire :rnrnxxxxxxrn rnje vous préconise vivement de le contacter par écrit car injoignable par téléphone en lui expliquant clairement votre situation et en précisant que la liquidation judiciaire de xxxxxx a été prononcée le 24 juin 2013. Par contre faites vite car on a que 2 mois pour le saisir à partir de la date du jugement.rnen ce qui me concerne, il m'a répondu sous 10 jours et m'a joins mon dossier afin que je puisse finaliser mon installation.rnhélas, concernant les remboursements, il ne faut pas s'attendre à un quelconque remboursement car nous ne sommes pas des créanciers privilégiés (en somme pour traduire en version française : l'administration)rncependant, le mandataire m'a précisé que j'avais possibilité de faire intervenir un tiers prestataire réalisé à mes frais. j'ai la possibilité en revanche d'évaluer le préjudice subit de ce fait et d'en faire la déclaration entre ses mains en y joignant toutes pièces justificatives utiles et ce, avant le 12 septembre 2013, ceci sans préjuger de l'admission de ma créance ni des perspectives de désintéressement des créanciers de mon rang (non privilégié)rnde plus, dans cette situation, l'assurance garantie décennale ne prend pas en charge ce genre de frais puisque il ne s'agit pas de panne.

rnEspérant avoir répondu à votre demande, rncordialement

Par **pttsteph**, le **09/08/2013 à 23:05**

Super. rnMerci pour votre réactivité.

Par **puce2807**, le **09/08/2013 à 23:18**

je ne vous ai pas demandé : votre problème est d'ordre finalisation d'installation ou SAV ? rnsi SAV vous pouvez faire intervenir leur assurance garantie decennale chez xxxxxx (cabinet france assurances consultant) xxxxxx rnbonne soirée

Par **mancepes**, le **06/01/2014 à 15:10**

Bonjour , j habite marignane et j ai les memes soucis que vous avec des panneaux solaires installés par xxxxxx , j attend malgre de nombreuses relances le duplicata du consuel , avez vous obtenu le votre? COMMENT FAIRE POUR SE CONTACTER ? Merci

Par **puce2807**, le **06/01/2014 à 17:28**

Bonjour, rnrnconcernant le consuel, je l'ai obtenu (l'original) par le liquidateur Judiciaire Maître xxxxxx dont les coordonnées figurent plus haut dans les commentaires précédents. rnToutefois, si vous ne parvenez pas à l'obtenir par son biais, essayez directement avec le Centre Consuel au 0821 203 202 qui vous demandera de leur faire une lettre écrite pour obtention de duplicata. N'oubliez pas de leur préciser la mise en liquidation judiciaire de la société xxxxxx au 24/06/2013 et de préciser la réf de votre dossier qui, en principe, correspond à votre n° de permis de construire. Vous pouvez faxer cette demande au 04 91 17 49 01 ou par mail à delegation-marseille@consuel.com. rnpar ailleurs avez vous également contacté ERDF au 0820 031 922 pour savoir où en était votre dossier ? rnEspérant avoir pu répondre au mieux à votre demande, cordialement

Par **mancepes**, le **08/01/2014 à 12:49**

Merci de votre réponse je vais en premier lieu recontacter Maitre xxxxxx. CORDIALEMENT

Par **alroninrelie**, le **08/11/2014 à 11:06**

bonjour,nj'ai eu les mêmes soucis que vous, j'ai réussi à finir l'installation à mes frais bien sûr, tout avait été réglé donc payez une 2ème fois, cela 1 an que je produis et encore une surprise, la production ne couvre pas le prêt qui était en autofinancement, au final je vais devoir payer au moins 4 mensualités en plus, j'ai contacté la société de crédit xxxxxx qui aurait dû faire le nécessaire lors de la signature du contrat car le nom de xxxxxx y figure donc c'était à eux de se renseigner sur la solvabilité de la société avant de faire des prêts, donc en résumé, on va être en galère pendant des années ce qui est inadmissible il faudrait savoir si il n'existe pas un recours contre la maison de crédit

Par **puce2807**, le **08/11/2014 à 18:07**

bonjour,nj'ai réussi à finaliser mon installation en septembre 2013 en payant un peu de ma poche mais dans l'ensemble de ce côté là je ne m'en suis pas trop mal sortie. concernant la maison de crédit, j'avoue ne pas m'être trop penchée dessus et je ne sais pas trop comment procéder. peut être en passant par le biais de nos assurances protection juridique où un médiateur pourrait nous informer? je ne vois pas trop.

Par **sonik9**, le **11/12/2014 à 19:28**

savez vous si il existe une association contre les victimes de xxxxxx, afin de se regrouper pour payer un avocat après renseignement auprès de UFC QUE CHOISIR, on pourrait annuler le crédit?rnrnmerci de me contacter pour les intéresser

Par **puce2807**, le **11/12/2014 à 20:53**

bonsoir,rnrnj'avoue ne pas avoir connaissance de l'existence d'une association contre les victimes de xxxxxx mais suis intéressée par votre proposition.rnrncordialement

Par **sonik9**, le **11/12/2014 à 21:02**

on va attendre, il faudrait qu'on soit plus nombreux

Par **sonik9**, le **26/12/2014 à 17:58**

est ce qu'il y aurait d'autres personnes qui seraient intéressées pour voir un avocat afin de partager les frais car on aurait des chances d'annuler le crédit d'après UFC QUE CHOISIRrnrnmerci

Par **puce2807**, le **26/12/2014** à **21:11**

moi. par contre peut être pourrait on faire cette démarche également par le biais des réseaux sociaux ? xxxxxx avait un compte facebook qui, je pense, n'est peut être pas encore fermé.

Par **sonik9**, le **27/12/2014** à **09:34**

certainement

Par **Mistral52**, le **12/02/2015** à **14:19**

Bonjour,rnrnMême problème.rnQuelqu'un connaît il l'adresse de l'assurance décennale ainsi surtout que le numéro de police de cette assurance normalement prise par reflexe énergie dont je suis très déçu.rnMerci de votre aide si vous pouvez .rnSalutations cordiales

Par **puce2807**, le **12/02/2015** à **14:39**

bonjour,rnil s'agit de l'assurance GABLE dont la délégation de gestion exclusive est délivrée à CABINET FRANCE ASSURANCE CONSULTANT (F.A.C.) 3 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS rnTél : 0144510644 ou 0144510648rnContrat d'assurance responsabilité civile n°2012D8100889rnEspérant vous avoir aidérncordialement